

*«Une fois les bornes franchies, il n’y a plus de limite ! »*

**J'emprunte cette sentence-titre à Philippe Mixe, Président de la Fédération Nationale Indépendante des Mutuelles car elle me semble parfaitement résumer ce qu'il convient de penser des derniers projets gouvernementaux en matière de protection sociale ...**

En effet, au détour d'un petit article du projet 2016 de loi de financement de la Sécurité Sociale, le gouvernement - toujours plus fidèle à ses engagements envers les grandes sociétés d'assurance et les puissants Instituts de Prévoyance qu'envers ce qui reste de son électorat -, propose de généraliser l'obligation d'adhérer à une Complémentaire Santé aux personnes âgées. Sous couvert de renforcer leurs droits (le «chemin de l'enfer» restant «pavé de bonnes intentions») ce projet (s'il est adopté par la trop soumise majorité de l'Assemblée Nationale) aura en fait pour effet de «tuer» la solidarité et la mutualisation. Car, une fois mis en musique de textes réglementaires passés au crible des experts de Bercy, ce texte mettra en place des contrats à tarification obligatoirement très élevée pour celles et ceux qui – en fonction de leur âge - sont réputés être de plus gros consommateurs d'actes médicaux et de prescriptions pharmaceutiques.

Comme le note le président Mixe, on pourrait imaginer dans la continuité de ce type de mesure liberticide un «contrat responsable» à seule destination des personnes en fin de vie ou en phase terminale d'une Affection de Longue Durée (ALD) ... et des opérateurs à but lucratif qui se battront pour laisser ce type de contrat, actuariellement «peu rentable», aux seules mutuelles du Livre 2. De plus, c'est bien d'un projet liberticide dont il s'agit en voulant IMPOSER à toutes et à tous de souscrire un contrat de complémentaire santé, ce qui a toujours relevé de décision personnelle libre et raisonnée.

Enfin, cette obligation constitue bien une nouvelle agression contre nos mutuelles de proximité à taille humaine et une nouvelle tentative de les déstabiliser pour le seul profit des entreprises du marché concurrentiel. Comment nos mutuelles déjà anormalement pressurées par des taxes sur les contrats d'assurance qui, au départ, ne les concernaient nullement (et ce bien sûr au nom de la sacro-sainte « concurrence «libre et non faussée» chère aux Commissaires de l'Union Européenne), comment pourraient-elles mutualiser de tels contrats sans augmenter démesurément les cotisations des seniors et donc sans renier totalement cette solidarité intergénérationnelle qui constitue le cœur même de la solidarité mutualiste?

Une fois encore, et comme depuis près de vingt ans, ce sont VOS mutuelles qui sont ainsi attaquées au nom des bons sentiments et de du dogme de la rentabilité financiariste qui règne en maître absolu sur nos sociétés prétendument évoluées. C'est au nom de la Solidarité qu'on tente d'assassiner la Solidarité Mutualiste; et c'est au nom du «risque financier» et des principes bancaires et assurantiels anglo-saxons de «solvabilité garantie » qu'on veut rétablir la Loi de la Jungle: seuls les « plus forts » (entendez par là « les plus enrichis») pourront prétendre à des soins de qualité ...

Mais vous pouvez compter sur la Résistance des militants de vos mutuelles solidaires et c'est forts de l'espérance que vous continuerez à soutenir ce combat que nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2016.



**Thierry PONTILLON**

**Président de la Mutuelle d'Argenson**